



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SECRETARIAT GENERAL
POUR LES AFFAIRES DE CORSE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

*** * * * ***

Année 2009

Numéro spécial

Direction régionale des affaires maritimes de Corse

**Arrêté n° 2009-160 du 3 septembre 2009 portant subdélégation de signature
(actes administratifs)**

11 septembre 2009

Direction régionale
Des affaires maritimes de Corse

Arrêté n° 2009-160 du 3 septembre 2009 portant subdélégation de signature (actes administratifs)

Le Préfet de Corse,

- Vu** le décret n° 97-157 du 19 février 1997 portant organisation des services déconcentrés des affaires maritimes ;
- Vu** le décret n° 2008-158 du 22 février 2008, relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la république en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;
- Vu** l'arrêté n° 0800453 du 25 avril 2008 nommant Monsieur **Philippe PERONNE**, Administrateur en chef des Affaires maritimes, directeur régional des affaires maritimes de Corse ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 08-304 en date du 2 septembre 2008 portant délégation de signature à Monsieur **Philippe PERONNE**, directeur régional des affaires maritimes de Corse ;
- Sur** proposition du directeur régional des affaires maritimes de Corse ;

ARRETE :

ARTICLE 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe PERONNE, la délégation de signature qui lui est conférée par l'arrêté n°2008-304 du 2 septembre 2008 du Préfet de Corse, Préfet de la Corse-du-Sud est exercée par:

- Mlle **Céline GUILLOU**, Administrateur des Affaires maritimes, chef du service des actions interministérielles de la mer et du littoral ;
- Mme **Sonia JENN**, Attachée d'Administration Centrale, Chef du service de l'action économique;
- Mme **Andrée VERET**, Inspectrice des Affaires Maritimes, Chef du service des gens de mer et de l'ENIM ;
- M. **Dominique DUBOIS**, Officier Principal du Corps Technique et Administratif des Affaires maritimes, Directeur Départemental des Affaires maritimes de Haute-Corse;
- Mme **Evelyne ORSINI**, Inspectrice Principale des Affaires maritimes, Adjointe au Directeur Départemental des Affaires maritimes de Haute-Corse.

ARTICLE 2 : Le directeur régional des affaires maritimes de Corse est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Corse.

**Pour le préfet, et par délégation,
Le directeur régional des affaires
maritimes de Corse**

Philippe PERONNE

